

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT Notice explicative



initiative

Version approuvée du 03 Février 2017

1	Introduction.....	3
2	Méthode	4
3	Présentation générale de la commune.....	5
	3.1. Présentation de l'aire d'étude :	5
	3.2. Présentation du milieu physique :	6
	3.3. Présentation du milieu humain :	16
4	Diagnostic de l'assainissement collectif.....	20
	4.1. Présentation générale des infrastructures d'assainissement :	20
	4.2. Branchements, nature des effluents et problèmes rencontrés :	22
5	Diagnostic de l'assainissement non collectif	24
	5.1. Présentation d'un assainissement non collectif type :	24
	5.2. Présentation de l'assainissement non collectif :	25
6	Scénarii d'assainissement eaux usées :.....	26
	6.1. Hameau de Candart :	27
	6.2. Zone d'activités Combe aux Jardinet :	28
	6.3 Logements du village :	29
7	Proposition de zonage d'assainissement :	30

1 Introduction

L'article L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que :

"Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

L'enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous éléments nécessaires à ses décisions.

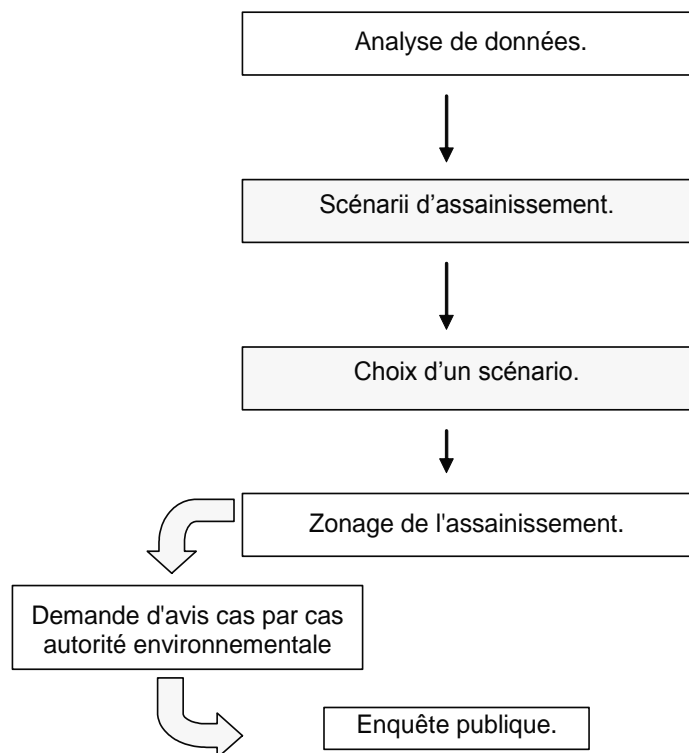
Le zonage d'assainissement est validé par arrêté municipal, après prise en compte de l'enquête publique.

L'objet de la présente note est d'expliquer les choix de la commune ayant abouti au zonage proposé à l'enquête publique.

Elle s'appuie sur le zonage d'assainissement de 2004 réalisé par Science et Environnement et le plan de recollement des réseaux de 2013 dressé par Colas Est.

2 Méthode

Le présent dossier a été élaboré suivant le protocole ci-dessous :



3 Présentation générale de la commune

3.1. Présentation de l'aire d'étude :

3.1.1- Localisation de la commune :

Pouilly-Français est une commune située à l'Ouest du département du Doubs, dans le canton de Saint Vit et l'arrondissement de Besançon ouest, à 3 km de Saint-Vit et à 18 km du centre de Besançon.

D'un point de vue géographique, la zone d'étude est localisée dans une zone de vallée, entre la vallée du Doubs et celle de l'Ognon. Le village est situé entre l'Autoroute A36 et la Route Départementale 673, qui structure la région en reliant Dole à Besançon, le long de la vallée du Doubs. La voie ferrée Dijon-Mulhouse passe en parallèle à la RD 673.

Position de Pouilly-Français au niveau départemental (carte IGN au 1/250 000°)



3.1.2- Description du territoire :

Le village de Pouilley-Français est situé à une altitude moyenne de 250 m, de part et d'autre d'un cours d'eau de faible importance, le ruisseau du Rompré. L'urbanisation a progressé de part et d'autre de ce vallon en préservant le cours d'eau et les zones humides associées. Le village traversé par la RD 233 possède une structure en étoile. Après une extension urbaine linéaire le long des axes de communication, les constructions récentes des 10 dernières années ont contribué à combler les dents creuses dans l'urbanisation existante.

Le village est relativement étendu puisque 1,4 Km séparent les deux maisons les plus éloignées de l'agglomération.

Au recensement de 2010, Pouilley-Français comptait 778 habitants, soit une progression de 187 habitants par rapport à 1999. Durant la même période intercensitaire, le nombre de résidences principales est passé de 200 à 295 alors que le nombre de logements vacants est passé de 3 à 10.

Au niveau environnemental, Pouilley-Français est essentiellement occupé par des cultures, mais avec présence importante de prairie en fond de vallon et en bord de cours d'eau. Un réseau de haies et de bosquet subsiste, notamment dans les secteurs de prairie. La forêt, relativement limitée, occupe les coins Nord-Est (Bois de Servole), Nord-Ouest (bois des Ages) et Sud-Ouest (Gros Bois). L'autoroute et, dans une moindre mesure, la route départementale et la voie ferrée, constituent des coupures écologiques nettes, avec notamment l'absence de passage à faune sur la commune ou à proximité.

Pouilley-Français comprend plusieurs zonages environnementaux :

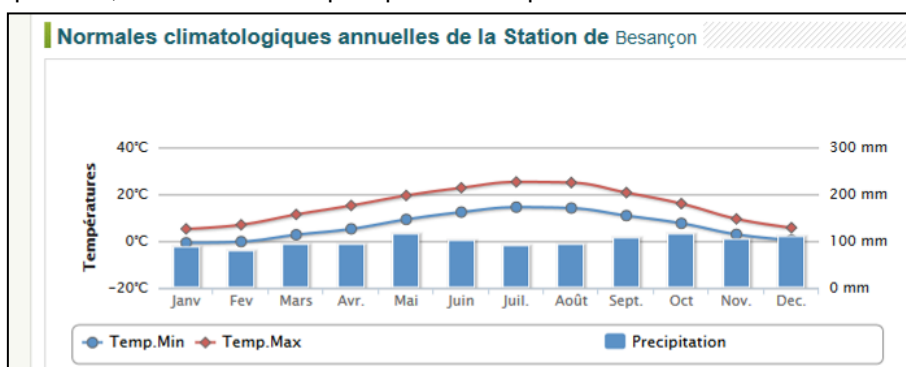
- Zone humide : toutes les zones humides sont protégées. Les pré-inventaires des services de l'Etat et les études liées à la révision du PLU ont permis d'identifier la présence de plusieurs petites zones humides en bordure de cours d'eau, y compris au droit du village (vallée du Rompré).
- Natura 2000 : Ces zones font partie d'un réseau européen constitué autour des populations d'oiseaux ou des habitats écologiques à protéger. Le site le plus proche de Pouilley-Français se situe à 6 km au Sud: « Côtes de Château-le-Bois et gouffre du Creux à Pépé » FR4301301.
- Par ailleurs, le projet de PLU a précisé les trames vertes et bleues au niveau de la commune.

3.2. Présentation du milieu physique :

3.2.1- Conditions climatiques :

(Source : Météo France)

La commune de Pouilley-Français évolue sous un climat semi-continentale. Ce type de climat est caractérisé par des hivers longs et rigoureux et des étés chauds et relativement humides. La pluviométrie est importante (1187,0 mm/an) et relativement bien répartie tout au long de l'année. Cependant, le maximum des précipitations se produit souvent lors de la saison froide.



3.2.2- La géologie :

(données issues des cartes géologiques du BRGM)

La commune de Pouilley-Français possède un sous-sol essentiellement calcaire, avec des passages marneux ou des recouvrements de surface argileux. Les calcaires sont des roches perméables en grand, c'est à dire que les précipitations s'infiltrent dans les fissures, failles et autres faiblesses de la roche. Ces axes de circulations sont alors agrandis progressivement par une dissolution de la roche au contact de l'eau de pluie, légèrement acide, jusqu'à former des réseaux souterrains importants, capable d'absorber des ruisseaux.

La présence de ces phénomènes est mise en évidence par l'absence d'écoulement en surface (ruissellements, fossés, cours d'eau), avec éventuellement présence d'indice d'infiltration et de circulation souterraine : dolines, gouffres, lapiaz...

Inversement, les marnes et argiles constituent des niveaux imperméables, qui maintiennent l'eau en surface et génèrent des écoulements selon le sens de la pente.

La succession dans le paysage de secteurs à écoulement de surfaces et de secteurs "secs" permet de repérer les changements géologiques. On a globalement des formations imperméables au Nord-Ouest et des formations perméables au Sud-Est. Le niveau intermédiaire (j1a) est marqué par des niveaux calcaires avec des intercalations marneuses et comporte des zones d'infiltration et des zones de ruissellement.

■ Gouffres

La présence des circulations souterraines se traduit par les éléments suivants :

- Pertes : il s'agit de la disparition de ruisseaux dans le sol, en général au niveau d'une fracture de la roche calcaire sous-jacente. De nombreuses pertes sont présentes sur Pouilley-Français. La plus importante est celle du Pontot, en limite Est du territoire communal, en amont de la voie ferrée.

Le ruisseau du Rompré, qui traverse le village, aboutit à une perte en aval de la station d'épuration, après jonction avec le ruisseau du Chauchey.

Le ruisseau de la Masselote, qui arrive depuis le Nord-Ouest et passe sous l'autoroute, part en perte au Sud de la commune, près de la perte du ruisseau du Rompré.

Enfin, un petit écoulement temporaire, au Nord du village, part en perte après avoir traversé l'autoroute, au lieu-dit "A Belnot".

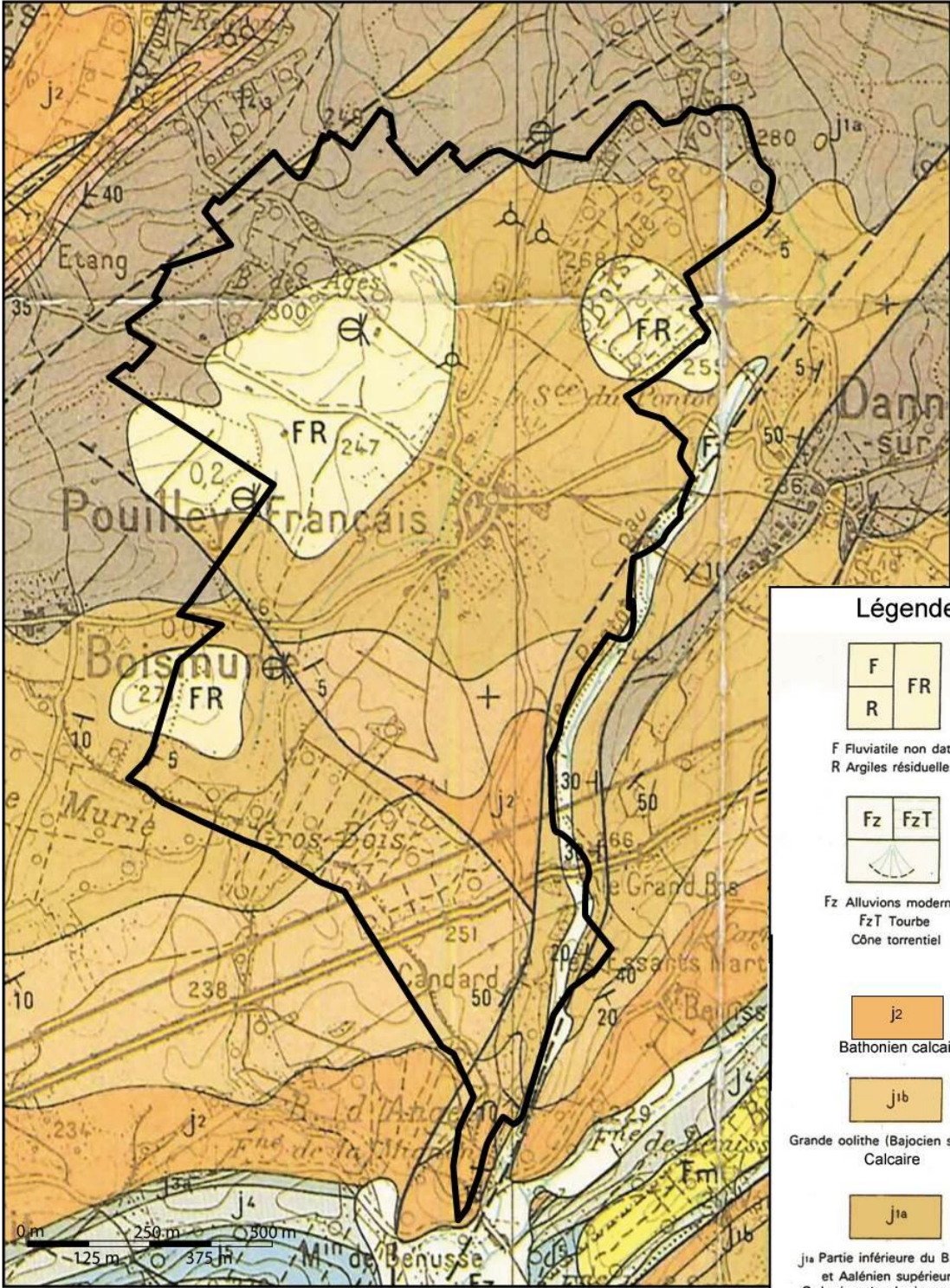
- Grottes : une cavité, dont l'accès est situé dans la vallée sèche en aval de la perte du Rompré, au lieu-dit "Candart", permet d'avoir accès à la rivière souterraine sur 300 m de long.

- Sources : quelques sources constituent des exurgences de réseaux souterrains calcaires plus ou moins importants : source du Pontot, source du village de Pouilley, source de la Fontaine d'Ange (pointe Sud de la commune, résurgence de la perte du Pontot).

- Enfin, la carte des risques de la DDT indique la présence d'un secteur à forte densité de Doline sur la moitié Sud de la commune, secteur confirmé par les cartes topographiques et les observations de terrains.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE POUILLEY-FRANCAIS

GEOLOGIE



Légende

F	FR
R	

F Fluviate non daté
R Argiles résiduelles

Fz	FzT

Fz Alluvions modernes
FzT Tourbe
Cône torrentiel

j2
Bathonien calcaire

j1b
Grande oolithe (Bajocien supérieur)
Calcaire

j1a
j1a Partie inférieure du Bajocien
et Aalénien supérieur (l6-5)
Calcaire et calcaire marneux

l6-5	l6-3
l4-3	

l6-5 Aalénien marneux et Toarcien
l4-3 Charmouthien et Lotharingien
Marnes

Présentation de la commune

3.2.3- L'hydrogéologie :

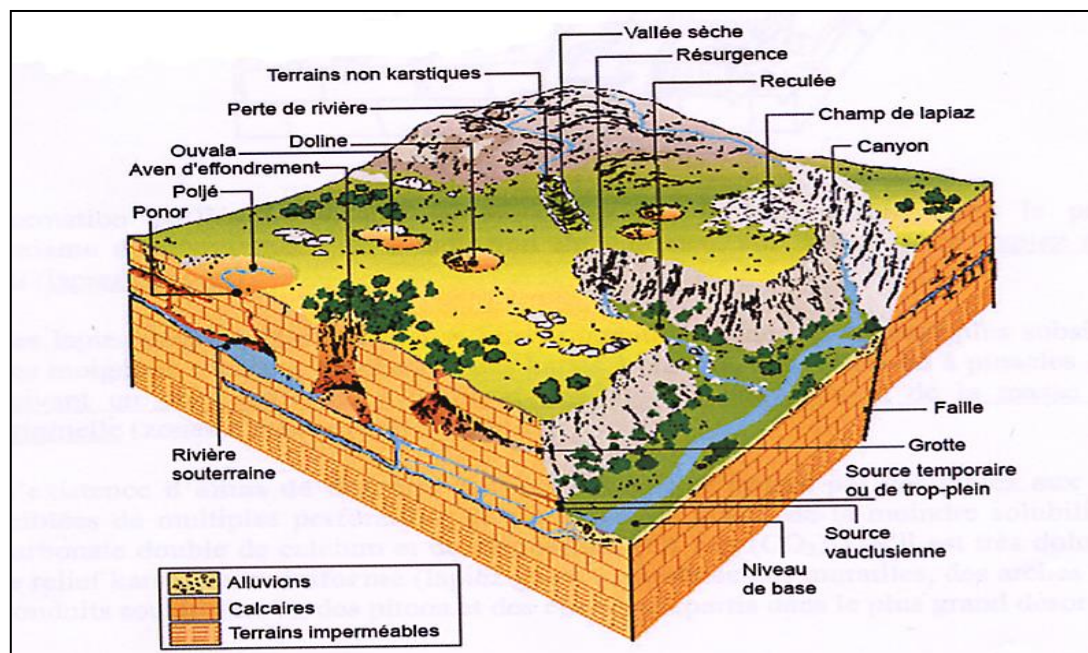
Comme indiqué dans le chapitre précédent (géologie), Pouilley-Français est caractérisé par la présence de calcaire sur la majorité de son territoire.

Les calcaires sont des roches dites perméables en grand : intactes, elles sont imperméables, mais leur dureté a conduit à la formation d'un réseau important de failles et de fissures, liées à l'activité tectonique et sismique. L'eau peut alors s'infiltrer dans la roche au niveau de ces discontinuités.

Par ailleurs, les calcaires sont aussi attaqués par l'eau de pluie chargée en gaz carbonique, ce qui conduit, au fil du temps, à un agrandissement des discontinuités, jusqu'à former un réseau important de "conduites" souterraines (voir schéma ci-dessous).

Il se forme alors des poches de dissolution donnant en surface des effondrements ou dolines et des chenaux souterrains se développant dans le sous-sol en réseaux interconnectés qui ressortent ensuite plus bas à l'air libre, dans les vallées, donnant des sources (exsurgence ou résurgence) aux débits importants.

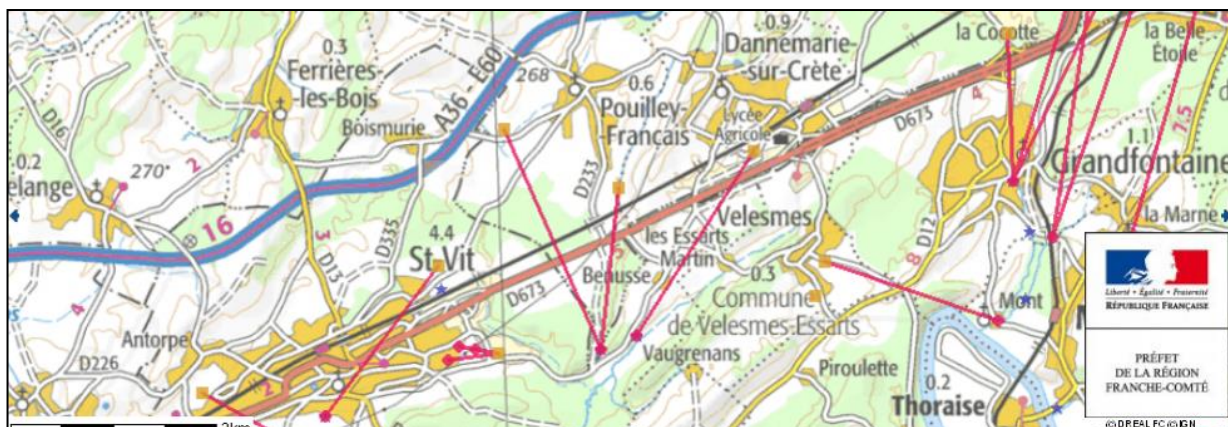
La présence de nombreux gouffres et dolines favorise une circulation rapide des eaux de la surface vers l'aquifère souterrain. Ces zones d'infiltration privilégiée ne permettent pas au sol d'effectuer une filtration préalable des eaux. De ce fait, toutes les activités sont donc une source potentielle de pollution si elles ne sont pas maîtrisées.



D'après l'étude hydraulique relative au programme d'aménagement et de gestion des ruisseaux, réalisée en 2005, le fonctionnement hydraulique des ruisseaux de la commune est fortement lié à la géomorphologie locale : les écoulements souterrains conditionnent les écoulements de surface et leurs niveaux. Ainsi en période d'étiage, le réseau souterrain étant moins alimenté, il est fréquent d'observer des ruisseaux plus ou moins à sec. A contrario, lorsque le réseau souterrain est saturé, on peut observer l'inondation de certains secteurs qui ne peuvent plus évacuer le surplus d'eau par le réseau souterrain.

Les colorations des eaux souterraines du secteur ont montré une alimentation de la fontaine de la Mignonne, en limite avec Saint-Vit. Cette fontaine n'est pas exploitée pour la production d'eau potable (voir carte page suivante).

Carte des traçages souterrains à Pouilley-Français



Pouilley-Français est alimenté en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Ognon (SIEVO) qui puise son eau dans trois ressources différentes :

- Une nappe d'accompagnement de l'Ognon à Chenevrey, profondeur 8 m ;
- Une nappe profonde à Courchapon, profondeur 30 m ;
- Une nappe d'accompagnement du Doubs à Saint Vit, profondeur 8 m.

Pouilley-français est alimentée par cette dernière ressource, avec présence de trois puits régulièrement déclarés sur Saint-Vit. Les périmètres de protection de ces puits, établis par arrêté préfectoral en 2012, ne concernent pas Pouilley-Français.

Au niveau de l'assainissement, les différents rejets s'infiltrent, soit directement (installations autonomes) soit au niveau de la perte du ruisseau du Rompré (filtre planté de roseaux). Ces infiltrations participent indirectement à l'alimentation du Doubs et donc, pour partie, aux puits de captages du SIEVO sur St Vit.

Une épuration efficace des eaux usées de Pouilley-Français participe directement à la bonne qualité de son eau potable.

Dans le cadre du SDAGE 2016, Pouilley-Français fait partie de la masse d'eau souterraine FRDG116 : Calcaires, marnes et terrains de socle entre Doubs et Ognon. Le SDAGE ne prévoit pas de mesures particulières pour cette masse d'eau souterraine.

3.2.4- L'hydrologie :

Le territoire communal est concerné par quatre ruisseaux. L'un à l'Est, le ruisseau Le Pontot, est juste en limite communale. L'autre à l'Ouest du territoire, le Chauchey, possède des portions plus ou moins temporaires et rejoint, en aval de la station d'épuration, le ruisseau du Rompré, qui traverse le village. Un dernier ruisseau est situé en limite Ouest du territoire communal : le ruisseau de la Masselotte, qui arrive depuis le hameau de Boismurie sur Saint-Vit.

Ces cours d'eau sont d'importance très limitée, et peuvent être à sec sur une partie de leur parcours en période estivale. Ils sont cependant marqués par une ripisylve, sauf pour la partie aval de la Masselotte, au Sud de l'autoroute.

Par ailleurs, l'extrême Nord du territoire, au-delà du bois des Ages, participe à l'alimentation des ruisseaux de Corcondray et du Breuil, qui sont des affluents de l'Ognon. Il n'y a cependant pas de cours d'eau dans ce secteur.

Tous les cours d'eau de Pouilley-Français partent en perte sur la commune et ressortent sur Saint-Vit, au niveau du ruisseau de Bénusse, affluent du Doubs.

En période de crue, les pertes peuvent cependant saturer et donner lieu à des stagnations en fond de vallées et à des ruissellements de surfaces qui redescendent alors jusqu'à St Vit. Il s'agit alors d'inondation rapide, torrentielle. L'étude de RWB sur le ruisseau du Rompré a cartographié les zones inondables (voir carte page suivante).

Dans le cadre du **SDAGE 2016**, Pouilley-Français fait partie de les masses d'eau superficielles suivantes : "DO_02_09 - Doubs moyen" et "SA_01_09 - Ognon".

Pour ce qui est des eaux usées, le SDAGE prévoit les mesures suivantes pour ces masses d'eau :

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

- ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
- IND0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat
- IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
- IND0301 Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
- IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
- IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

- ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
- ASS0301 Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
- ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ASS0401 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ASS0501 Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ASS0801 Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
- ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Les mesures indiquées par une flèche rouge peuvent concerner le zonage d'assainissement.

Pour les pollutions ponctuelles par les substances, on notera la présence d'activités situées au Sud de la commune, le long de la RD 673, dont une station-service et une entreprise de transport. Ce secteur est en assainissement autonome, sans réseau pluvial (terrain calcaire), et le traitement de leurs eaux usées non domestiques, source potentielle de substances dangereuses hors pesticides (huiles, hydrocarbures), est de la responsabilité des entreprises.

Cependant, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé du contrôle du traitement des eaux issues des sanitaires de l'aire de repos du Bois de Servole.

Au niveau des eaux pluviales (mesure ASS0201), l'autoroute constitue la principale source de pollution (circulation routière : huiles, hydrocarbures, métaux). Le traitement des eaux de ruissellement est de la responsabilité du gestionnaire de l'autoroute, avec un contrôle par la DREAL. L'autoroute, datant de 1979, ne dispose actuellement pas de traitement des eaux pluviales, qui rejoignent directement le réseau hydraulique superficiel tout le long de son parcours sur Pouilley-Français.

De la même manière, les ruissellements issus de la route départementale, qui connaît aussi un trafic important, sont de la responsabilité du Conseil Départemental. Il n'y a pas non plus de collecte et traitement des eaux de ruissellement, sauf au niveau du giratoire, qui dispose d'un bassin d'infiltration (réaménagement récent).

Pour le reste de la commune, le PLU et le règlement d'assainissement mettent en place une infiltration par défaut des eaux pluviales, avec, si impossibilité technique, un rejet limité au réseau d'assainissement et un traitement obligatoire par déshuileurs pour les projets comportant 20 places de parking ou plus. Ces mesures vont dans le sens du SDAGE.



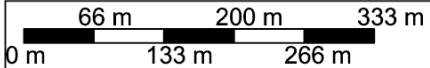
Bassin d'infiltration giratoire de la RD 673.

Pour ce qui est des "pollutions ponctuelles urbaines", la commune a réalisé récemment une nouvelle station de traitement (filtre planté vertical) et dispose d'un réseau de collecte séparatif. Une étude est en cours pour la mise aux normes des branchements des particuliers (présences d'arrivées d'eaux pluviales dans les eaux usées par temps de pluies). Ces travaux récents et en cours vont dans le sens du SDAGE.

Pour la mesure ASS0801, le SPANC est en place et les contrôles initiaux ont été réalisés, suivit, le cas échéant, de demande de remise aux normes des assainissements autonomes.



- Cours d'eau permanent, plans d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Zones inondables (sources : étude RWB - DDT)
- Zones humides (IAD, collecte de données) : mares et autres
- Zones humides (EPTB, en partie délimitées avec la botanique)
- Pertes



3.2.6- Les Contrats de Milieu

La commune de Pouilley-Français est concernée par deux contrats de milieux (source : GEST'EAU) :

- le contrat de milieu "Ognon" (2° contrat) est en cours d'élaboration (Arrêté de constitution du comité de rivière le 17/05/2013).
- le Contrat de milieu Vallée du Doubs et territoires associés, signé le 07/07/2014.

Un contrat de milieu est un accord contractuel engageant les parties signataires (ici les collectivités locales, les départements, les régions, les chambres d'agriculture, les syndicats de rivières, et un certain nombre d'acteurs du domaine), et visant à maintenir et à restaurer la qualité écologique des milieux, notamment hydraulique.

Il met en place différentes actions complémentaires, organisées autour de différents axes, eux même divisés en plusieurs objectifs :

Pour la Vallée du Doubs et territoires associées, les objectifs sont les suivants :

AXE 1 – PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

- OBJECTIF N°1 : RETABLIR LA « CONTINUITE ECOLOGIQUE » SUR LES COURS D'EAU*
- OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU*
- OBJECTIF N°3 : PRESERVER, RESTAURER ET VALORISER LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT*

AXE 2 - METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE D'AMELIORATION DE LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX COHERENTE A L'ECHELLE DE LA VALLEE

- OBJECTIF N°1 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE VEILLE ET D'APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES EN MATIERE DE REDUCTION DES POLLUTIONS*
- OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UN PROGRAMME D'ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX*

AXE 3 – INSTAURER UNE DYNAMIQUE GLOBALE ET DE CONCERTATION SUR LE BASSIN VERSANT, ET UNE DEMARCHE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION AUTOUR DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'EAU

- OBJECTIF N°1 : METTRE EN OEUVRE UNE ANIMATION RENFORCEE ET UNE ASSISTANCE TECHNIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE*
- OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UNE DEMARCHE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT*
- OBJECTIF N°3 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIERE DE GESTION DES COURS D'EAU*
- OBJECTIF N°4 : ELABORER UN PROGRAMME DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ETAT DES MILIEUX*

Ces objectifs sont ensuite divisés en 189 actions, qui sont ensuite réparties entre les différents bassins versants, avec une grande subdivision entre les actions sur le Doubs proprement dit et les actions sur ses affluents.

On regardera ici les actions portant sur le ruisseau de Bénusse, affluent du Doubs qui reprend les rejets des assainissements de Pouilley-Français via les réseaux souterrains calcaires.

Ruisseau de Bénusse	I11-BEN-01	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Bénusse : seuil du moulin du Ringoard (25)
	I23-BEN-01	Opération de restauration physique sur la partie amont du linéaire du ruisseau de Bénusse (25)

On regardera aussi les actions concernant l'ensemble de la vallée du Doubs pour l'axe 2.

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX	Doubs médian / Doubs moyen / Basse vallée	II1-DB-01	Recensement / bilan et partage des démarches de réduction des pollutions mises en place sur les territoires de la vallée du Doubs. Appui aux acteurs locaux
		II2-DB-01	Mise en œuvre d'actions complémentaires pour la réduction des émissions / rejets de polluants
		II2-DB-02	Amélioration de la connaissance de la qualité physico-chimique des eaux des petits affluents du Doubs - priorité 1
		II2-DB-02bis	Amélioration de la connaissance de la qualité physico-chimique des eaux des petits affluents du Doubs - priorité 2
		II2-DB-03	Mise en œuvre d'une opération collective pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur des sous-bassins identifiés comme prioritaires (25)
	Doubs moyen / Basse vallée	II2-DB-04	Réduction du risque de transfert de produits phytosanitaires sur les moyenne et basse vallées du Doubs (39,71) par mise en application d'un dispositif de type PVE et développement d'une agriculture de précision
	Doubs moyen / Basse vallée	II2-DB-05	Réduction du comblement des mortes par les cannes de maïs en cas de crue (25, 39)
		II2-DB-06	Evaluation de pratiques visant à limiter le risque d'érosion des sols sur des secteurs à forte pente en tête de bassin versant (39)
	Doubs moyen	II2-DB-07	Diagnostic des exploitations agricoles localisées sur le bassin versant de la Guyotte (71) et proposition d'actions destinées à limiter les pollutions par les phytosanitaires
	Doubs moyen / Basse vallée	II2-DB-08	Mise en œuvre d'une opération collective pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur des sous-bassins à forts enjeux (39)
Basse vallée	II2-DB-09	Mise en œuvre d'une action pour le développement des intercultures sur la basse vallée du Doubs jurassienne (39)	

Seule la mesure II2-DB-01 concerne l'assainissement communal. Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux des différentes actions existantes concernant l'assainissement, puis, si des manquements sont repérés, de proposer, courant 2016, des actions complémentaires – **Voir fiche action en annexe.**

3.3. Présentation du milieu humain :

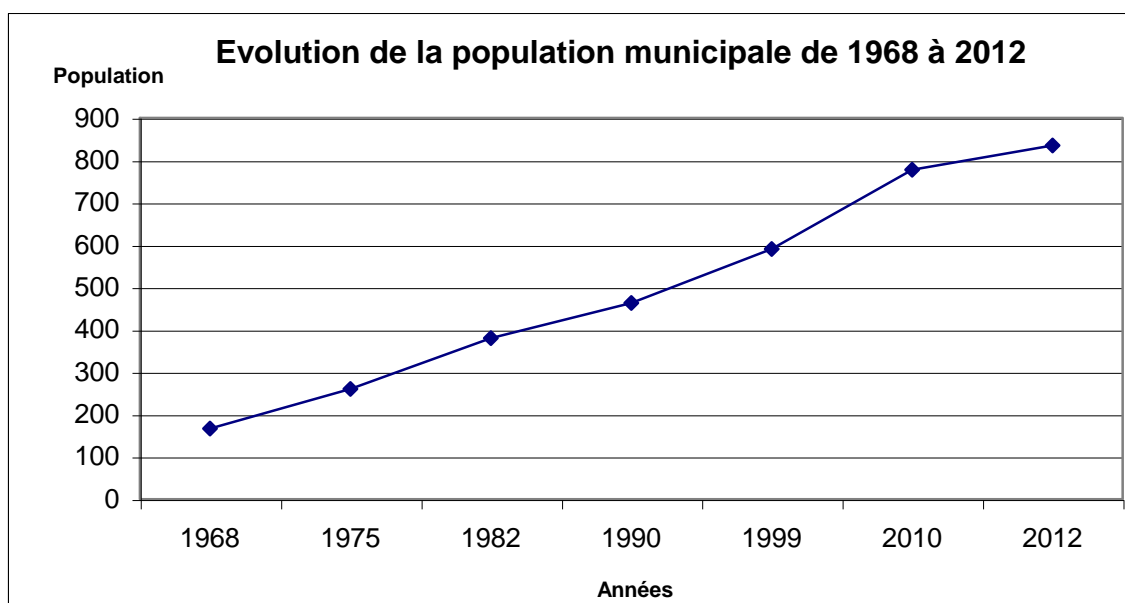
Pouilley-Français est une commune "dortoir", liée aux agglomérations proches (Besançon, Dôle et, dans une moindre mesure, Dijon).

Il y a cependant présence de plusieurs activités, notamment le long de la RD 973.

3.3.1- Démographie :

La population municipale augmente de façon quasi linéaire à partir de 1968 pour atteindre 778 habitants en 2010 soit une progression de 366 % en 42 ans ; la population municipale a donc plus que quadruplé durant cette période. Pendant la même période, la population départementale augmente de 24 % alors que la population de la communauté de communes augmente de 251 %.

Cette augmentation est due à un solde migratoire et à un solde naturel positifs.



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2010 exploitations principales

En parallèle, la taille des ménages de Pouilley-Français diminue régulièrement pour atteindre 2,6 personnes en 2010 contre 3,3 en 1982 (phénomène de décohabitation). La taille des ménages est toutefois nettement supérieure à celle du département, qui est de 2,2 personnes par ménage.

3.3.2- Habitat :

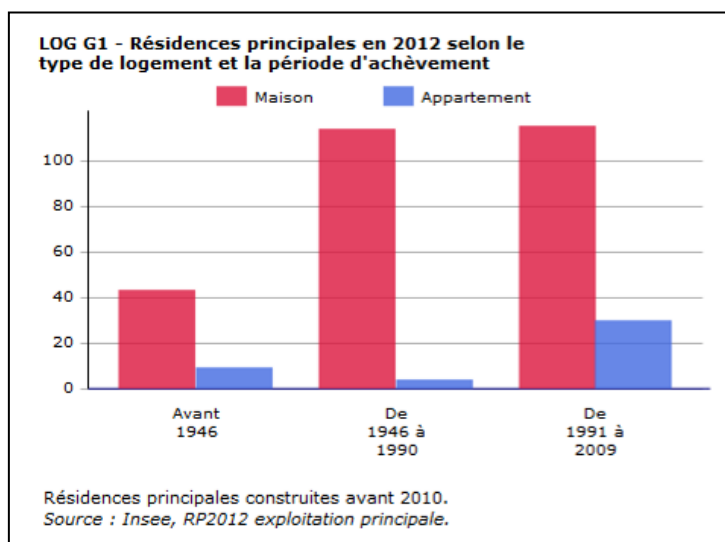
Le nombre de logements augmente de façon importante depuis 1968 pour atteindre 308 logements en 2010. La commune comptait alors 3 résidences secondaires et 10 logements vacants.

Le faible taux de vacance, de résidence secondaire et le fort taux de construction sont caractéristique d'une commune "active". Elle devrait continuer à se développer fortement dans les années à venir.

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS	1968	1975	1982	1990	1999	2010
<i>Ensemble des logements</i>	55	89	126	159	207	308
	+34 (62%)	+ 37 (42%)	+ 33 (26%)	+ 48 (30%)	+ 101 (49%)	
<i>Résidences principales</i>	54	76	114	149	200	295
<i>Résidences secondaires</i>	0	13	6	6	4	3
<i>Logements vacants</i>	1	0	6	4	3	10
<i>Taux d'occupation / résidence principale</i>	3,1	3,4	3,3	3,1	2,9	2,6

Source : INSEE - RGP 2010

L'habitat est composé majoritairement de maisons, avec peu d'appartement (14,3% des logements) et pas de HLM. Il s'agit donc presque exclusivement de lotissements pavillonnaires. Les appartements sont cependant essentiellement de constructions récentes (moins de 20 ans), ce qui correspond à une densification de l'habitat.



3.3.3- Les activités économiques :

Le nombre d'emplois locaux est nettement inférieur aux personnes actives ayant un emploi, avec 437 actifs et 67 emplois sur la commune. 44 habitants de Pouilley-Français travaillent sur la commune, 365 travaillent à l'extérieur, essentiellement dans le Doubs, 23 personnes viennent de l'extérieur pour travailler sur Pouilley-Français et il y a 29 chômeurs.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012	2007
Ensemble	552	441
Actifs en %	79,2	76,9
actifs ayant un emploi en %	73,9	73,6
chômeurs en %	5,3	3,2
Inactifs en %	20,8	23,1
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,3	10,6
retraités ou préretraités en %	8,9	7,4
autres inactifs en %	2,5	5,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

3.3.3.1- Agriculture :

2 exploitations possèdent leur siège sur le territoire communal et exploitent 70 % de la surface agricole utile. Cette dernière est constituée à 54 % en surface de cultures dominantes.

Une de ces exploitations constitue une installation classée pour la protection de l'environnement : il s'agit du GAEC du Rompré (rubrique 2101-2d – élevage de vaches laitières).



Localisation des 2 sièges d'exploitations à Pouilley-Français (source PAC).

3.3.3.2- Commerces, services et artisanat :

Ont été recensées à Pouilley-Français, les activités économiques suivantes :

- une entreprise de diagnostic immobilier Plainfosse Thierry
- **un restaurant La Belle Epoque**
- une entreprise de bobinage électroservice Gonckel
- deux carreleurs CREA POSE et Plat michel
- un transporteur routier PolySermat
- **une station-service AVIA**
- une infirmière Audray Deloy
- une entreprise de contrôle d'étanchéité à l'air CELAP
- un photographe Stéphane Ramelet
- **le circuit de modélisme Jack Paillard**
- une infographiste
- un auto entrepreneur

Les entreprises en gras génèrent des rejets ou des risques particuliers vis-vis des eaux usées et/ou pluviales :

- Le restaurant génère d'importante quantité d'eaux usées assimilable a des eaux usées domestiques (cuisines, plonges, sanitaires). Son assainissement non collectif doit être dimensionné en conséquence.
- La station-service et le transporteur routier peuvent être à l'origine de rejet diffus d'huile et d'hydrocarbures, ainsi que d'un risque de déversement accidentel. Ils sont normalement équipés de bac déshuileurs pour traiter leur eau de ruissellement avant rejet au milieu naturel (sous-sol calcaire).
- Le circuit de modélisme peut présenter un risque similaire, mais nettement réduit, si des moteurs à essences sont utilisés dans les véhicules miniatures.

La commune ne compte aucun commerce alimentaire autre que le restaurant.

Les habitants sont essentiellement sous l'attraction commerciale de Besançon et de Saint Vit pour la plupart des achats.

3.3.3.3- Tourismes :

Pouilley-Français ne comporte aucune capacité d'accueil saisonnière (hôtel, camping, gite,...). Il n'y a donc pas de variation saisonnière de la population pouvant avoir une influence sur la conception des systèmes d'assainissement.

3.3.4- La zone constructible :

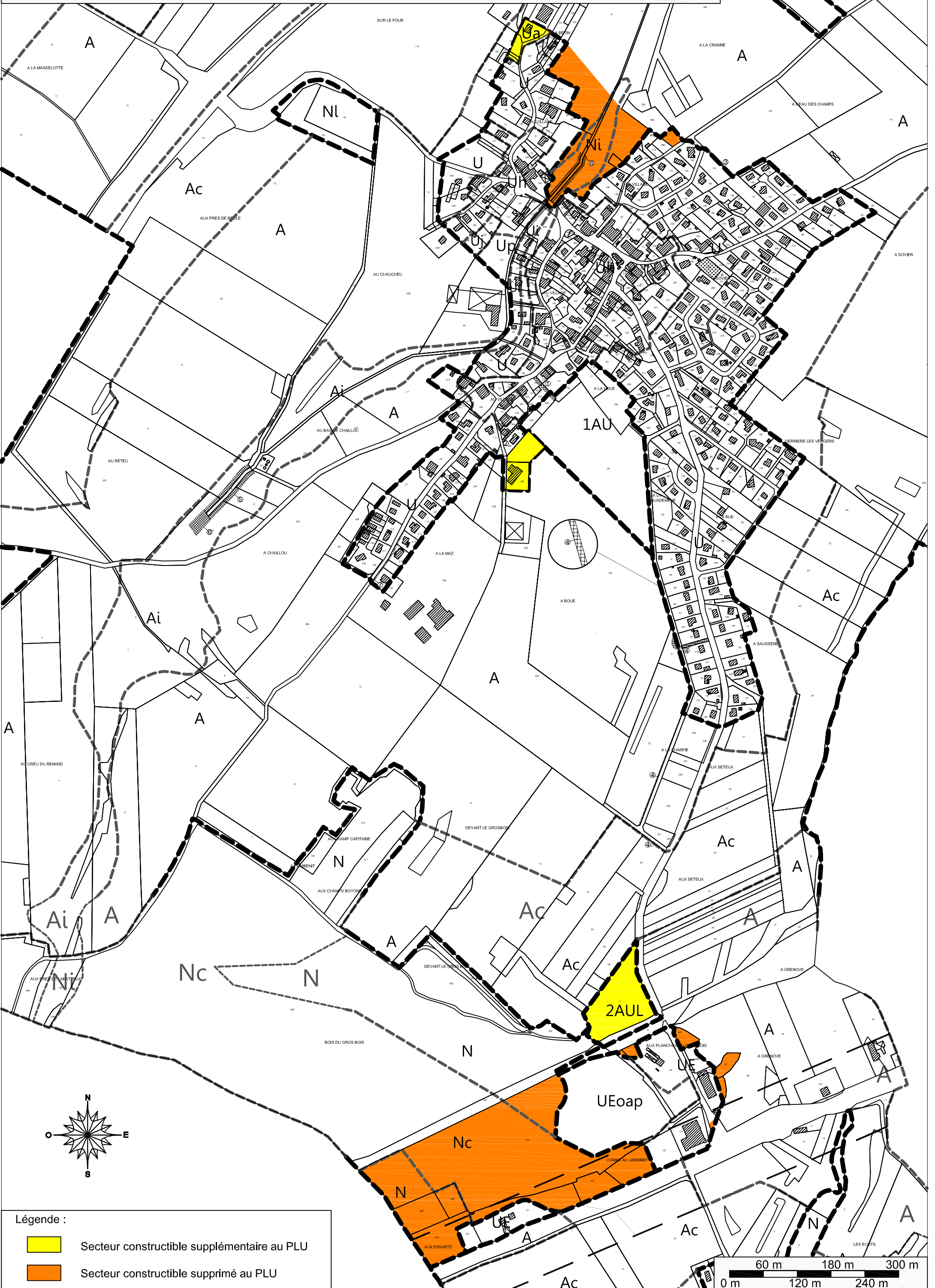
Le PLU de Pouilley-Français est en cours de révision, la présente modification du zonage d'assainissement ayant pour but une mise en cohérence des deux documents.

Le projet de zones constructibles prévoit 4.2 ha de zone AU, pouvant recevoir 45 logements à 10.8 logements par hectare (densité brut, voirie comprise, soit 13 logements/ha de surface construite).

15 autres logements sont prévus par densification de la zone U existante (comblement des dents creuses, reconversion d'ancien bâtiment agricole).

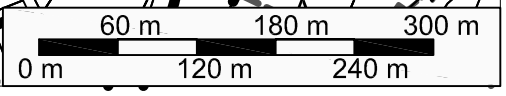
Une zone d'activité est aussi prévue à proximité du restaurant.

Evolution des secteurs constructibles du PLU par rapport au POS



Légende :

- Secteur constructible supplémentaire au PLU
- Secteur constructible supprimé au PLU



4 Diagnostic de l'assainissement collectif

4.1. Présentation générale des infrastructures d'assainissement :

4.1.1- Présentation générale des réseaux d'assainissement :

Pouilley-Français possède un réseau séparatif qui couvre presque l'ensemble du village. Il a été réalisé en plusieurs sections, au fur et à mesure de la réalisation des lotissements, avec parfois la construction de collecteurs communaux pour raccorder les lotissements aux tronçons existants. Ce réseau eaux usées est doublé sur la plupart de ses tronçons par un réseau pluvial.

Les eaux usées sont acheminées en un point, en aval de la commune, le long du ruisseau du Rompré. Les eaux pluviales sont rejetées en plusieurs points, dans le ruisseau du Rompré mais aussi dans des fossés d'infiltration.

Un plan de recollement des réseaux eaux usées et eaux pluviales a été réalisé en 2013 par l'entreprise Colas Est.

4.1.2- Présentation des ouvrages singuliers des réseaux :

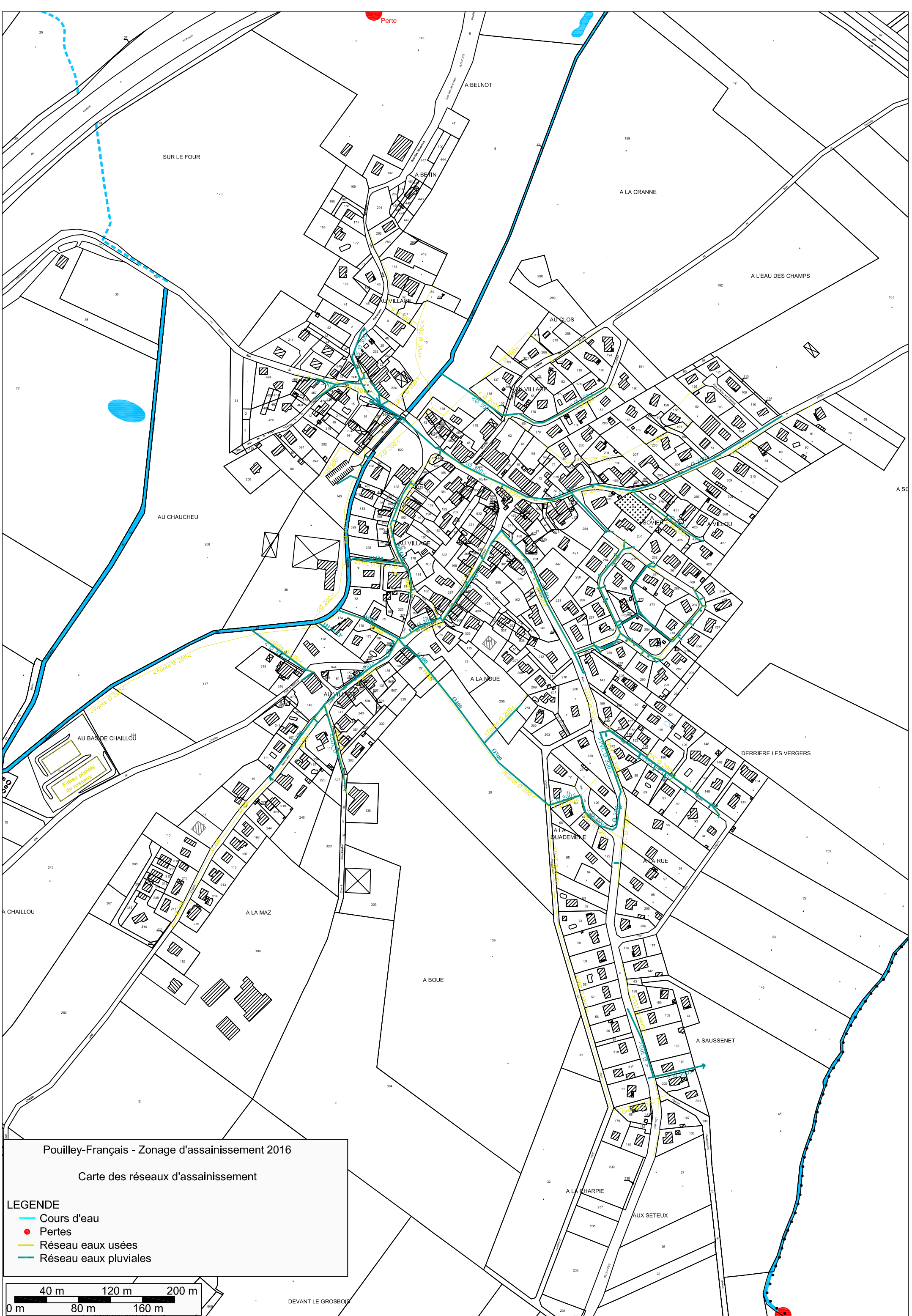
Le réseau eaux usées possède un poste de relevage situé sur la rue Jules Groperrin, au Sud du village, en arrière des maisons. Il reprend les eaux usées d'une vingtaine de logements situés rue de la Libération, à l'entrée du village.

4.1.3- Présentation des ouvrages de traitement :

Les eaux usées aboutissent à un filtre planté vertical à deux étages, avec dégrillage préalable. Ce système de traitement a été réalisé en 2011 pour une population de 950 habitants. La population raccordée est actuellement de 750 habitants, soit une marge de 200 habitants. Les zones constructibles du projet de PLU au niveau village prévoient 60 logements, soit 150 habitants supplémentaires (2,5 personnes/logements).

Le système de traitement est donc suffisant pour la croissance prévisible de la commune. Une éventuelle extension devra être étudiée lors de la révision du document d'urbanisme, soit dans environ 12 ans.

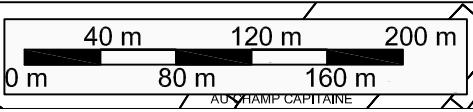
Les rendements réels du filtre planté sont très bons et respectent les minimums de l'arrêté d'autorisation. (Voir tableaux page suivante, issues de l'autocontrôle d'octobre 2014.)



Poulley-Français - Zonage d'assainissement 2016

Carte des réseaux d'assainissement

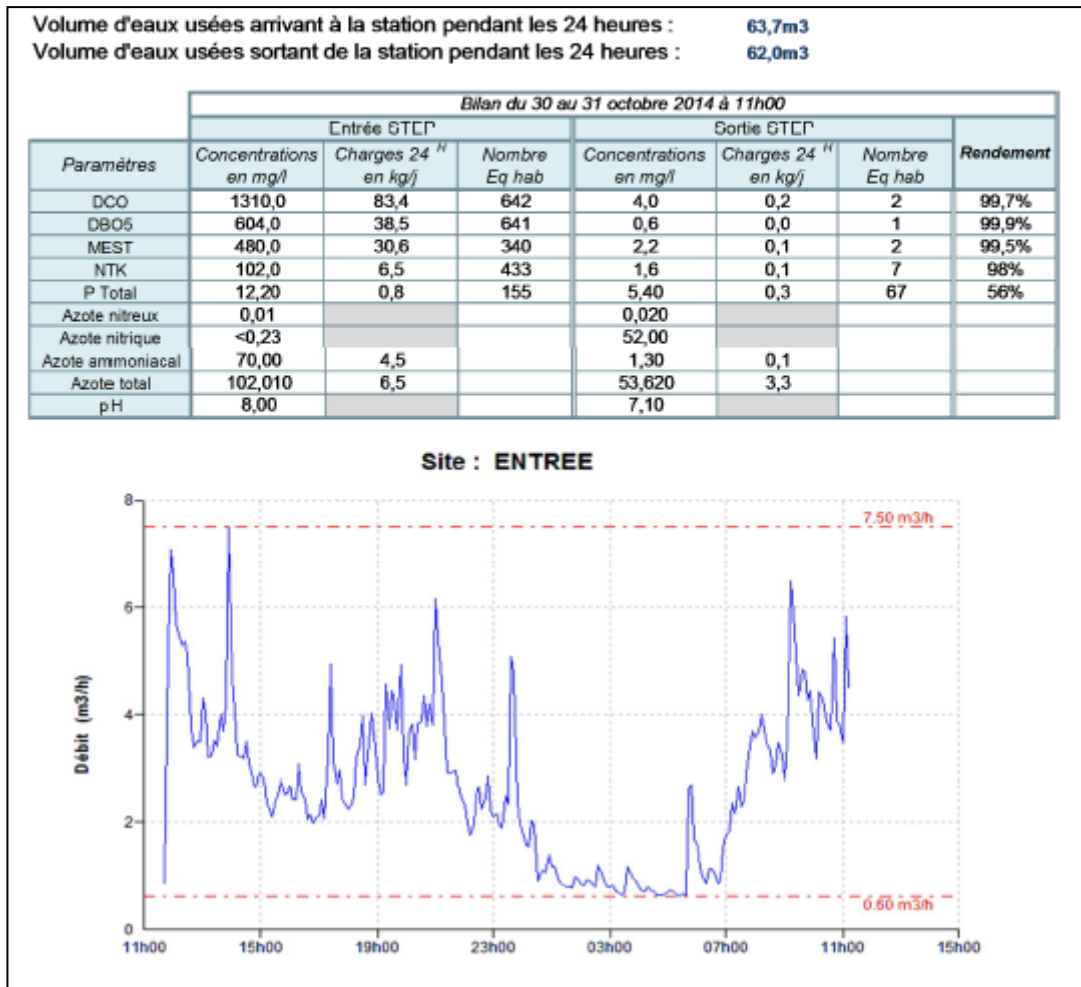
- LEGENDE**
- Cours d'eau
 - Pertes
 - Réseau eaux usées
 - Réseau eaux pluviales



DEVANT LE GROSBOIS

AU CHAMP CAPITAINE

Résultat de l'autocontrôle de la station d'épuration de Pouilley-Français du 30 octobre 2014 :



4.1.4- Localisation des rejets :

Les eaux usées traitées se rejettent en aval de la station d'épuration dans le ruisseau du Rompré, qui part peu après dans une perte. Un traçage a mis en évidence une ressortie des eaux au niveau de la Fontaine de la Mignonne, en limite avec Saint Vit, au Sud.

Les eaux pluviales sont rejetées en grande majorité dans le ruisseau du Rompré, au niveau de 6 points différents. Un rejet vers le ruisseau du Pontot est aussi présent au Sud, via une canalisation 300 mm.

Certaines voiries ne sont pas équipées de réseau pluvial, les eaux de toitures et de chaussée sont alors directement infiltrées dans le sol.

4.2. Branchements, nature des effluents et problèmes rencontrés :

4.2.1- Les eaux usées :

4.2.1.1- Les eaux usées domestiques :

Presque l'ensemble du village est en assainissement collectif, soit 280 logements environ, représentant une population théorique de 728 personnes (2,6 personnes/logements). Les données des mesures en entrée de station montrent une charge réelle plus faible (environ 640 Equivalent-Habitants). Les mesures ayant été réalisées en semaine (entre le jeudi 30 et le vendredi 31 octobre 2014), une partie des habitants était absente la journée (population active, étudiants,...) ce qui explique la différence.

Les débits montrent l'absence d'eau claire parasite et une consommation d'eau potable voisine de 100 l/j/personne. Cependant, il y a des arrivées d'eau pluviales dans les eaux usées par temps humides.

4.2.1.2- Les eaux usées agricoles :

Les bâtiments d'exploitation de l'EARL LHOMME ne sont pas desservis par les réseaux. Ceux du GAEC de Rompre Morel sont desservis (passage de la canalisation en servitude sur leurs parcelles) mais ils ne sont cependant pas reliés. Les deux exploitations disposent de plateformes à fumier et de fosses à lisier pour un stockage de leurs effluents avant valorisation par épandage sur leurs parcelles.

4.2.1.3- Les eaux usées artisanales et industrielles :

Il n'y a pas d'activité au niveau du village susceptible des générer des eaux usées particulières. Les activités économiques sont localisées le long de la route départementale 673 et relèvent de l'assainissement autonome.

4.2.1.4- Conclusion :

Les eaux usées collectées et arrivant en tête de station sont donc des eaux usées domestiques non diluées, sauf en période de pluie.

4.2.2- Les eaux pluviales :

4.2.2.1- Bassins versants :

Le réseau pluvial découpe le village en plusieurs bassins versants selon les surfaces collectées par les différentes branches (avaloir de voirie, boîte de branchement des eaux des parcelles privées). Certains secteurs, topographiquement séparés par des lignes de crêtes, ont été regroupés par le réseau pluvial gravitaire, notamment le secteur de la rue des Vergers et de la rue de Quadémène, qui est ramené sur la vallée du ruisseau du Rompré alors qu'il alimente normalement une doline d'infiltration.

Le hameau de Candart et la zone d'activités sont situés sur un plateau calcaire sec, avec beaucoup de dolines d'infiltration, et ne possèdent pas de réseau pluvial (infiltration à la parcelle et le long des voiries).

4.2.2.2- Les arrivées d'eaux de ruissellement naturel :

Le relief légèrement vallonné décrit, autour du village, de nombreux petits bassins versants. De fait, la partie ancienne du village, situé dans la vallée du Rompré, ne comprend pas d'arrivée depuis des bassins versants naturels, l'urbanisation remontant jusqu'aux lignes de crête. La partie amont de la vallée du Rompré alimente directement le ruisseau, sans traverser la zone urbaine.

Les secteurs Sud du village sont situés sur des terrains calcaires et ne sont donc pas le siège de ruissellement de surface pouvant être intercepté par les zones urbaines.

Seul le secteur "A la Quadamène" forme une combe qui peut éventuellement générer des ruissellements en direction du chemin des Bormottes, vers le Nord. Aucun problème n'est cependant rapporté par la mairie.

4.2.2.3- Les eaux de sources ou de nappe :

Une fontaine, située devant la mairie, place de la Mairie, a été canalisée dans le réseau pluvial. Elle se rejette cependant rapidement (40 m) dans le ruisseau du Rompré.

Ailleurs, des infiltrations depuis la nappe sont possibles en période hivernale pour les réseaux situés en fond de vallée, en bordure du ruisseau. Pour le réseau pluvial, les sections se rejettent rapidement au ruisseau, aussi l'influence est faible.

Un risque plus important existe pour la canalisation de transport des eaux usées qui longe le ruisseau entre le centre du village et la station d'épuration, soit 600 m environ. L'analyse des débits en entrée de station montre cependant que les eaux claires parasites de temps sec sont faible (débit journalier de 64 m^3 , soit environ 430 Equivalent-Habitants). Les eaux en entrée de station correspondent donc à des eaux usées presque pures.

Des problèmes sont cependant rapportés par temps de pluie. Il doit donc y avoir des erreurs de branchements (arrivées d'eau pluviales depuis la voirie ou les logements). Une étude est en cours pour identifier l'origine des arrivées d'eau pluviale dans le réseau eaux usées.

4.2.2.4- Problème sur le réseau

A part les arrivées d'eau pluviale à la station, la mairie ne signale pas de problèmes (débordement, refoulement, ruissellement de surface,...) au niveau de l'assainissement pluvial du village et des différents hameaux.

5 Diagnostic de l'assainissement non collectif

5.1. Présentation d'un assainissement non collectif type :

5.1.1 - Constitution de l'assainissement autonome :

L'**assainissement non collectif** (ou assainissement autonome) concerne le traitement des eaux usées vannes et ménagères pour les maisons et les immeubles non raccordables au réseau d'assainissement.

L'arrêté du **7 septembre 2009 DEVO 0809422A**, modifié le 07/04/2012, définit la filière type. Elle se compose de :

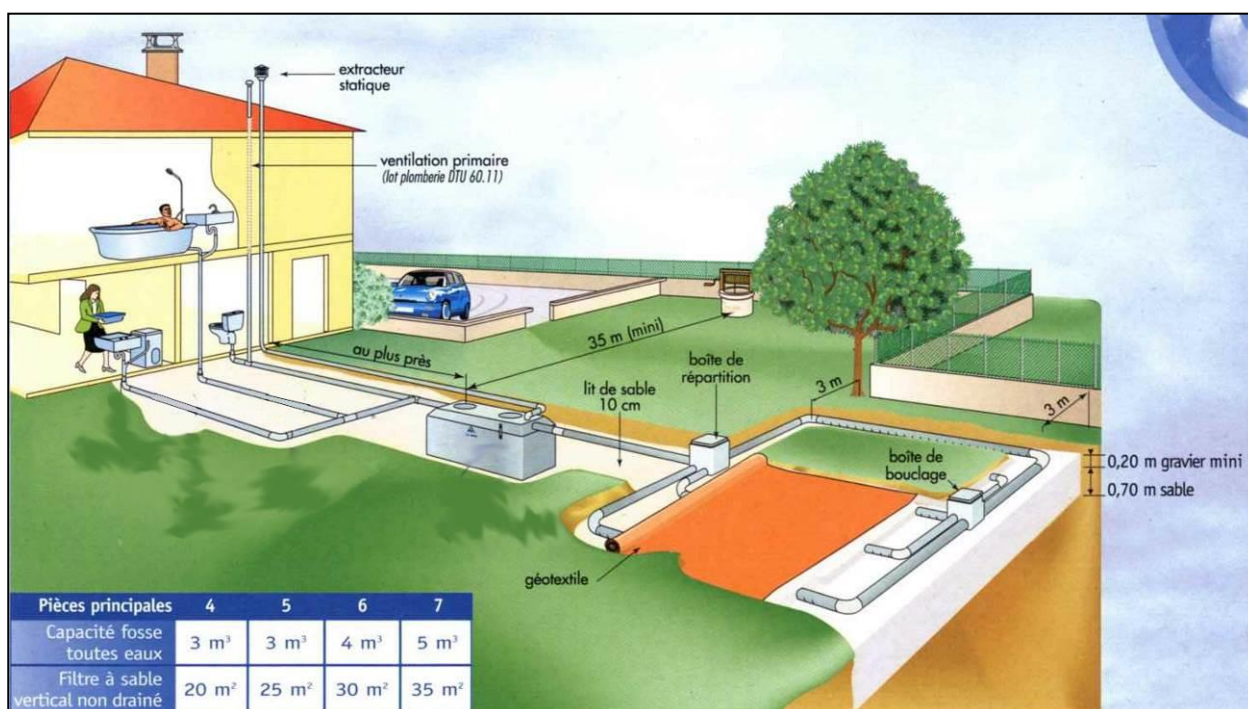
- La collecte des eaux usées de l'habitation.
- Le pré-traitement par fosse toutes eaux.
- L'épuration (épandage, filtre à sable, terre).
- L'évacuation (sol, nappe, fossé, cours d'eau).

Le choix de la filière se base sur les caractéristiques du sol, la pente, la surface disponible et la profondeur de la nappe. Outre les filières dites "classiques" (tranchées superficielles, filtre à sable, terre) il est aussi possible de mettre en place des filières préfabriquées agréées ou des toilettes sèches, fonctionnant sans apport d'eau.

La conception et la construction des filières classiques sont soumises à des règles rigoureuses, définies par le Document Technique Uniformisé 64.1 et par l'arrêté du 7 septembre 2009. La liste des filières agréées est disponible sur le site du ministère :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Le schéma ci-dessous illustre une filière type, le filtre à sable non drainé, qui est adapté aux sols perméables, majoritaires sur la commune (terrain calcaire) :



5.1.2- Responsabilités liées à l'assainissement autonome :

Le propriétaire d'une maison ou d'un logement est responsable du financement, de la mise en place et de l'entretien des ouvrages d'assainissement autonomes.

La commune doit quant à elle réaliser obligatoirement :

- Un contrôle initial de toutes les installations existantes
- Un contrôle de conception et de réalisation des nouvelles installations
- Un contrôle périodique des installations déjà contrôlées

Elle peut aussi effectuer deux prestations optionnelles :

- Les réhabilitations
- L'entretien (vidanges notamment)

Pour répondre à ces compétences, la commune ou la communauté de communes doit mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Sa mission sera alors le contrôle de l'existant et le contrôle de bon fonctionnement pour les maisons existantes, le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution pour les nouvelles habitations. Il pourra également se charger de l'entretien des installations existantes

Ce contrôle et, éventuellement cet entretien, sont financés par une nouvelle taxe sur l'assainissement autonome, payée par les propriétaires et les locataires des logements concernés.

Ces prestations sont définies et encadrées par l'arrêté du 27 avril 2012.

Sur la commune de Pouilley-Français, le SPANC est assuré par le SIEVO. Seules les compétences obligatoires (contrôles) sont actuellement prises en charge.

Pour une maison individuelle (moins de 7 EH), les tarifs, votés en 2012, sont de 94 € HT pour un contrôle initial, 150 € HT pour un contrôle de conception et de réalisation, 50 € pour une contre-visite du contrôle de réalisation et 50 € pour un diagnostic dans le cadre d'une vente.

5.2. Présentation de l'assainissement non collectif :

Les écarts, hameaux et certains logements situés en périphérie du village sont en assainissement autonome, soit un total de 19 bâtiments.

16 de ces bâtiments ont fait l'objet d'un contrôle initial par le SIEVO. 1 bâtiment (maison individuelle au niveau du village) n'a pas été contrôlé.

Les résultats montrent que :

- 3 bâtiments sont aux normes et ne nécessitent pas de travaux,
- 10 bâtiments sont non conformes et nécessitent des travaux en cas de vente.
- 3 bâtiments présentent des risques avérés et doivent donc faire l'objet de travaux sous 4 ans.

6 Scénarii d'assainissement eaux usées :

Le but de ce chapitre est d'étudier les possibilités de mise en place d'un assainissement collectif dans les secteurs actuellement non desservis où la densité de bâtiments existants ou prévus le rend à priori envisageable.

Le village est actuellement presque entièrement desservi par le réseau en place, y compris la zone AU. Seules quelques parcelles excentrées ne sont pas déjà raccordables sur le réseau existant.

On se concentrera donc sur les possibilités d'assainissement de la future zone d'activités et du hameau de Candart.

Par ailleurs, tous les immeubles isolés, situés à plus de 50 m de l'immeuble le plus proche, ne seront pas étudiés. Dans leur cas, l'assainissement autonome s'impose car le prix de 50 m de réseau collectif sous voirie (50 x 190 = 9 500) est supérieur à un assainissement neuf de type filtre à sable (8 000 € environ).

Pour les différents scénarii, on prendra en compte les coûts unitaires suivants, hors taxes :

ANC* simple	8 000	€ / logement
ANC complexe	10 000	€ / logement
Réseau sous voirie	190	€/ ml
Réseau sous espace vert	150	€/ml
Surcoût brise-roche	50	€/ml
Canalisation refoulement	90	€/ml
Poste de relevage collectif	17 500	€ / poste
Poste de relevage individuel	2 000	€ / poste
Branchement particulier	1 000	€ / logement

* : ANC = Assainissement Non Collectif = Assainissement Autonome

6.1. Hameau de Candart :

Il s'agit du hameau situé au Sud du territoire communal, séparé du reste de la commune par la RD 673. Il comporte actuellement 6 logements, et le PLU n'y prévoit pas la réalisation de nouveau logement.

6.1.1 – Assainissement autonome :

D'après l'inventaire du SPANC, il y a 6 logements sur ce secteur, dont 1 nécessitant des travaux sous 4 ans, 4 nécessitant des travaux en cas de vente, 1 ne nécessitant pas de travaux.

Le PLU n'y prévoit pas d'emplacement constructible, on ne prévoira donc pas la mise en place de nouveau logement.

La réhabilitation de l'ensemble des logements du hameau est estimée à :

$$5 \times 8\,000 = 40\,000 \text{ euros HT}$$

Tous les logements disposent de surface importante (plus de 1000 m²), aussi n'a-t-on pas considéré la mise en place des ANC comme difficile. Néanmoins, si des difficultés sont rencontrées sur tous les logements, le coût maximal serait de 50 000 € HT.

6.1.2 – Assainissement collectif :

La pente permet d'envisager la mise en place d'un réseau gravitaire sous voirie, se terminant sur un traitement situé sur la parcelle 187.

Le hameau étant situé sur des terrains calcaires perméables (présence de doline d'infiltration, absence de réseau hydraulique superficiel), on envisagera la mise en place d'un filtre à sable non drainé, dimensionné pour 18 EH, en considérant 3 personnes par logements (marge par rapport aux 2,6 personnes par logement effectivement constatés).

Collectif Candart	Coût unitaire	Quantité	Montant HT
réseau en terrain agricole (ml)	150 €	20	3 000 €
réseau sous chaussée (ml)	190 €	140	26 600 €
Boîte de branchement (unité)	1 000 €	6	6 000 €
Station d'épuration (18 EH)	27 000 €	1	27 000 €
Total			62 600 €

6.1.3 – Comparaisons :

	Autonome	Collectif
Investissement - € HT	40 000 €	62 600 €
Entretien annuel - € HT	900 €	750 €
Avantages	Investissement progressif	Entretien plus simple
Inconvénients	Entretien compliqué, place sur les parcelles.	Travaux publics importants et dépense ponctuelle

Pour l'entretien on a considéré un coût de 150 €/an/logement pour l'assainissement autonome, correspondant à la vidange et au contrôle du SPANC, et de 0,5 % du montant d'investissement pour le réseau collectif plus l'entretien de la station (environ 600 € par an).

Ce secteur est donc placé en assainissement autonome (coût moindre).

6.2. Zone d'activités Combe aux Jardinnet :

Ce secteur comprend déjà une entreprise, un restaurant et un circuit de modèle réduit ainsi qu'un logement lié au restaurant mais disposant de son assainissement propre.

Le projet de PLU prévoit une extension vers l'Ouest, avec la mise en place potentielle de 7 nouvelles activités. Une zone UL est aussi prévue de l'autre côté de la voie ferrée pour l'implantation d'une salle des fêtes.

6.2.1 – Assainissement autonome :

D'après l'inventaire du SPANC, l'assainissement du restaurant n'est pas conforme et nécessite des travaux en cas de vente (pas de risque avéré). Il est nécessaire de mettre en place un nouveau système dimensionné pour 50 EH (salle 100 couverts, piste de danse 200 m², activité de traiteur).

L'assainissement de l'entreprise n'est pas conforme, sans risque, et des travaux doivent être réalisés en cas de vente. L'entreprise accueille 12 employés, soit 6 EH (0,5 EH par poste de 8 heures).

Le circuit ne dispose pas d'alimentation en eau, et n'a pas de sanitaire.

Pour les futures activités, on envisagera la présence de 10 employés pour chaque activité, présents 8 h par jour, sans cantine, mais avec douche éventuelle, soit environ 0,5 Equivalent-Habitant par employé, soit 5 EH par future activité. On estime qu'il n'y aura pas d'eaux usées particulières issues des futures activités proprement dites.

La future salle des fêtes possédera une capacité d'accueil de 200 personnes dans le cadre de repas sur place, soit environ 50 équivalent-habitants.

La réhabilitation et la mise en place de l'assainissement autonome sur la zone sont donc estimées à :

restaurant logement entreprise lots constructibles salle des fêtes
 50 000 € + 8 000 € + 8000 € + 7 x 8 000 € + 50 000 € = **172 000 euros HT.**

6.2.2 – Assainissement collectif :

On envisagera un réseau neuf desservant l'ensemble de la zone, avec une nouvelle station d'assainissement de type filtre à sable non drainé de 150 EH situé le long de la voie ferrée. Une branche desservirait la future salle des fêtes.

Collectif Combe aux Jardinnet	Cout unitaire	Quantité	Montant HT
réseau en terrain agricole (ml)	150 €	300	45 000 €
réseau sous chaussée (ml)	190 €	240	45 600 €
Boite de branchement (unité)	1 000 €	11	11 000 €
Station d'épuration (150 EH)	120 000 €	1	120 000 €
Total			221 600 €

6.2.3 – Assainissement collectif partiel :

On reprendra le scénario précédent, mais sans la branche destinée à la future salle des fêtes.

Collectif Combe aux Jardinet	Coût unitaire	Quantité	Montant HT
réseau en terrain agricole (ml)	150 €	245	36 750 €
réseau sous chaussée (ml)	190 €	130	24 700 €
Boîte de branchement (unité)	1 000 €	10	10 000 €
Station d'épuration (95 EH)	85 000 €	1	85 000 €
ANC salle des fêtes	50 000 €	1	50 000 €
Total			206 450 €

6.2.3 – Comparaison :

	Autonome	Collectif	collectif partiel
Investissement en € HT	172 000 €	221 600 €	206 450 €
Entretien annuel en € HT	3 610 €	3 650 €	3 650 €
Avantages	Investissement progressif en fonction des réhabilitations	Entretien plus simple	Entretien plus simple
Inconvénients	Entretien compliqué, place sur les parcelles.	Travaux importants et dépense ponctuelle	Travaux importants et dépense ponctuelle

L'assainissement collectif n'est pas intéressant pour la zone d'activités de la Combe au Jardinet.

Ce secteur est donc classé en assainissement autonome.

6.3 Logements du village :

On traitera dans ce paragraphe des différents logements situés en périphérie du village et qui ne sont pas actuellement desservis par le réseau existant.

Logements	longueur réseau à mettre en place	Coût estimatif (190 €/ml)	Assainissement autonome	Coût estimatif (8 000 €/lgt)
Chemin des Bormottes	40 ml + pompe	9 600 €	1 logement	8 000 €
Rue des Genévriers	60 ml	11 400 €	1 logement	8 000 €
Vestiaires	300 ml + pompe	59 000 €	1 logement	8 000 €

Tous ces logements seront donc laissés en assainissement autonome.

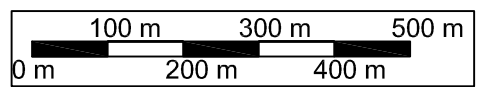
7 Proposition de zonage d'assainissement :

Au vu des différentes hypothèses et comparaisons, **la commune a choisi de laisser le village, y compris les nouvelles zones constructibles, en assainissement collectif et les hameaux en assainissement autonome.**

Il a été choisi de ne pas mettre en place de zones par rapport à l'assainissement pluvial.



La carte de zonage de l'assainissement, jointe au présent rapport, reprend cette conclusion. Elle présente donc **deux types** de zone :

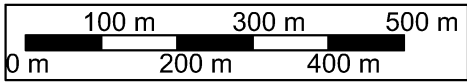
- *Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*
- *Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;*



Pouilley-Français - Zonage d'assainissement 2004

Légende :

-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement autonome



Pouilly-Français - Zonage d'assainissement 2016

Légende :

- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement autonome



SUR LE FOUR

A BELNOT

A LA CRANNE

A NEAU DES CHAMPS

AU VILLAGE

AUCLOS

AU VILLAGE

AU CHAUCHEU

A SOVIER

AU VILLAGE

A SOVIER

AU VILLOU

A LA NOUE

DERRIERE LES VERGERS

AU BAS DE CHAILLOU

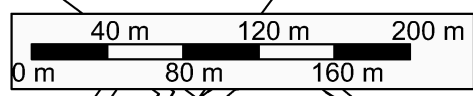
A LA MAZ

A BOUE

A SAUSSENET

A LA CHARPIE

AUX SETEUX



Pouilly-Français - Zonage d'assainissement 2016

Légende :

- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement autonome